

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Brynpasta
Numero du produit: 11483

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance Abrasif / Polissage.
Pas d'autres informations importantes disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Tormek AB
Torphyttevägen 40
711 34 Lindesberg
Sverige

E-mail: info@tormek.se
www.tormek.com

Tel: +46 581 14790

Fax: +46 581 10930

Contacte:

Nom: Robert Karlsson
Email: info@tormek.se

Téléphone: +46 581 14790

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+46-581-14790 kl. 8:00 - 16:00

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Indications complémentaires: néant

- 2.3 Autres dangers

Pas connu

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Nom chimique	REACH no.	EC no.	CAS no.	Poids:	(EG) 1272/2008 (CLP)
oxyde d'aluminium	01-201195292	215-691	1344-28-1	30-40%	-
Distillats de pétrole	01-211945662	265-149	64742-47-8	15-<25%	Asp. Tox.1; H304, EUH 066
Hydroxyde d'ammonium 25%	-	215-647	1336-21-6	<1%	Skin Corr. 1B: H314 Aquatic Acute 1: H400

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais,
Après ingestion Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Consulter un médecin si une plus grande quantité a été avalée. Si avalé. Ne pas faire vomir.
Après contact avec la peau En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes
, en écartant bien les paupières.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utilisez la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Produits extincteurs déconseillés pour des rais: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lorsqu'il est chauffé à une température égale ou supérieure au point d'éclair, le produit peut être allumé.

5.3 Conseils aux pompiers

Éviter l'inhalation de fumées, utiliser un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection approprié, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec du matériel approprié et recueillir le déversement.
Matériau collecté à manipuler conformément à la réglementation.

6.4 Référence à d'autres section

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les conteneurs doivent être bien fermés, assurez-vous que la ventilation est bonne dans les locaux de l'usine.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri du gel, endroit frais et dans l'emballage bien fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom chimique	CAS no.	Interval	ppm	mg / m3	Année	Année
L'oxyde d'aluminium (poussière respirable)	1344-28	-	-	2	1996	1996
L'oxyde d'aluminium (poussière totale)	1344-28	-	-	5	1996	1996
Distillats de pétrole	64742-4	-	50	300	1989	1989
L'hydroxyde d'ammonium	1336-21	-	20	14	2011	2011

Autres informations sur les valeurs limites et la surveillance

Aucune autre information.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Actions de prévention

Assurer une ventilation adéquate sur le poste de travail.

Protection des yeux: Vos propres lunettes ou lunettes de sécurité.
Protection respiratoire: Respirateur avec filtre A2 P2 s'il dépasse les limites d'exposition.
Protection des mains: Gants de protection imperméables en caoutchouc nitrile.
Protection de la peau: Vêtements de travail normaux avec manches longues et jambes.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence: Crème
Couleur: Blanc-gris
Odeur: Ammoniaque légère caractéristique

Parameter	Value / unit		Valeur / unité		
concentré de pH	10-sep				
Le pH de la solution	Non déterminé				
Point de fusion	Non déterminé				
Point de congélation	Au-dessous de 0 ° C				
Point initial d'ébullition et interval	Non déterminé				
point de rupture	> 65 ° C				
Taux d'évaporation	Non déterminé				
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé				
Limites d'allumage	Non déterminé				
Limites d'expulsion	Non déterminé				
pression de vapeur	Non déterminé				
Densité de vapeur	Non déterminé				
Densité relative	1,25				
Solubilité	Partiellement soluble dans un solvant organique. Pas soluble dans l'eau.				
Coefficient de partage	Non déterminé				
La température d'auto-inflammat	Non déterminé				
température de décomposition	Non déterminé				
Viscosité	> 20,5 mm2 / s		40°C		
Propriétés explosives	Non explosif				
Propriétés oxydantes	Pas d'oxydation				

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

- 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non connu, s'il est utilisé correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuse

Réagit avec les agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

The following data are applicable for Petroleum distillates CAS-no. 64742-47-8

Toxicité aiguë:

DL50 par voie orale > 5000 mg / kg (rat) (OCDE 401)

DL50 par voie cutanée > 3160 mg / kg (lapin) (OCDE 402)

CL50 par inhalation > 4950 mg / l (vapeur), (rat) 4 heures (OCDE 403)

Inhalation:

En concentrations élevées, les vapeurs sont narcotiques et peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées

Le gaz ou la vapeur à haute concentration peut irriter système respiratoire.

Contact avec la peau:

Un contact prolongé ou répété peut causer des rougeurs, des démangeaisons et de l'eczéma / des craquelures. Dégraisse la peau.

Lentilles de contact:

Peut irriter et causer des rougeurs et des douleurs.

Ingestion:

Danger d'aspiration: Une pneumonie chimique peut se produire lorsque le vomissement entraîne que le liquide atteint les poumons. L'ingestion de quantités plus importantes peut causer inconscience. Cependant, l'ingestion peut causer des nausées, des maux de tête, des étourdissements et l'intoxication. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'estomac / du tractus intestinal, vomissements et diarrhée.

Effets différés / exposition répétée

Sensibilisation: Pas connu.

Effets chroniques: Aucun connu.

Cancérogène, mutagène et toxicité pour la reproduction

Cancérogénicité: Aucun.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucun.

Propriétés nocives pour le fœtus: Pas connu.

Toxicité pour la reproduction: Pas connu.

Danger d'aspiration:

Le liquide peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

Les données suivantes sont applicables pour Ammoniumhydroxid 25% CAS-N ° 1336-21-6

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Provoque de graves blessures corrosives avec des douleurs brûlantes, des vomissements, des douleurs à l'estomac, éventuellement un effet général sévère (choc) et des lésions rénales. Blessures corrosives peut se produire déjà avec l'ingestion de petites quantités. Grand risque de permanente des dommages dus à des lésions de corrosion cicatricielle dans l'œsophage ou l'estomac.

Inhalation:

L'inhalation peut causer des brûlures au nez et à la gorge, des éternuements, de la toux et difficultés respiratoires. Risque de lésions pulmonaires à des niveaux élevés.

Inhalation de vapeurs dans des concentrations élevées peuvent causer une perte de conscience. Inhalation d'aérosols / vapeurs peut au cours de quelques heures provoquer un épanchement sur les poumons (œdème pulmonaire)

Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, des brûlures, des rougeurs et des blessures corrosives peuvent se produire.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent causer des brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes.

Sensibilisation:

Non sensibilisant (cochon d'Inde).

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène (rat).

Toxicité à des expositions répétées:

Pas de données.

Toxicité pour la reproduction:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité (rat, par voie orale).

Exposition unique (STOT):

Inhalation:

Organes cibles: Système respiratoire. Peut irriter les voies respiratoires.

Remarque:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Exposition répétée (STOT):

Pas de classification.

Autres propriétés toxicologiques:

Toxicité à des expositions répétées:

DSENO: 0,035 mg / l (rat, mâle, sujet de test: Ammoniac, inhalation, 50 jours)

Danger d'aspiration:

Pas de classification pour la toxicité par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont applicables pour les distillats de pétrole CAS-no. 64742-47-8

Aiguë aquatique, poisson

Valeur: 1000 mg / l

Méthode d'essai: CL50 (OCDE 203)

Durée: 96 h

Aiguë aquatique, algues

Valeur: 1000 mg / l

Méthode d'essai: NOELR (OCDE 201)

Durée: 72 h

Aiguë aquatique, Daphnia

Valeur: 1000 mg / l

Méthode d'essai: EL0 (OCDE 202)

Durée: 48 h

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

Les données suivantes sont applicables pour Ammoniumhydroxid 25% CAS-N ° 1336-21-6

Toxicité aiguë

CL50 poisson 0,89 mg / l, espèce: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), 96h. Sujet du test: Ammoniac.

CL50 Daphnies / invertébrés aquatiques 101 mg / l, espèce: Daphnia magna (puce d'eau), 48h.

Sujet du test: Ammoniac. (ASTM Test topic: Ammonia. (ASTM E 729-80)

CE50 2700 mg / l, espèce: Chlorella vulgaris (algues vertes d'eau douce), 18 j. Sujet de test: Sulfate d'ammonium. (test statique)

Bactéries: Les études ne sont scientifiquement pas justifiées.

Toxicité chronique

CME0 poisson 0,022 mg / l, espèce: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), 73 d.

Sujet du test: Chlorure d'amm Test topic: Ammonium chloride (flow through test).

NOEC Invertébrés aquatiques 0,79 mg / l, espèce: Daphnia magna (puce d'eau), 96h.

Sujet du test: Chlorure d'ammon Test topic: Ammonium chloride. (OPPTS 850.1300)

12.2 Persistance et dégradabilité

The following data are applicable for Petroleum distillates CAS-no. 64742-47-8

Biodégradabilité: DBO> = 60% après 28 jours.

Les données suivantes sont applicables pour les distillats de pétrole CAS-no. 64742-47-8

Biodégradabilité: DBO> = 60% après 28 jours.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les données suivantes sont applicables pour les distillats de pétrole CAS-no. 64742-47-8

Ingrédients dans le produit a log Pow2-7. Par conséquent, il ne peut être exclu que le produit soit bioaccumulable.

Les données suivantes sont applicables pour Ammoniumhydroxid 25% CAS-N ° 1336-21-6

log Pow-0,64. Ne sont pas considérés comme bioaccumulables.

12.4 Mobilité dans le sol

Les données suivantes sont applicables pour les distillats de pétrole CAS-no. 64742-47-8

Le produit est insoluble dans l'eau et se répand à la surface de l'eau

Les données suivantes sont applicables pour Ammoniumhydroxid 25% CAS-N ° 1336-21-6

Le produit est mobile dans l'environnement aquatique. Absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas, ou ne contient pas, une substance considérée comme PBT ou vBvP.

12.6 Autres effets néfastes

Les données suivantes sont applicables pour les distillats de pétrole CAS-no. 64742-47-8

Les déversements peuvent former un film à la surface de l'eau et le film peut physiquement nuire aux organismes aquatiques et réduire le renouvellement de l'oxygène.

Les données suivantes sont applicables pour Ammoniumhydroxid 25% CAS-N ° 1336-21-6

Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison du changement de pH.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralement: Les emballages vides sont envoyés pour recyclage. Réglementations locales et règlements de l'UE doit être suivi pour élimination. Restes et produits usagés qui ne peuvent pas être réutilisés doivent être traités comme des déchets dangereux.

Groupe de déchets: Code de déchets suggéré: CEE 12 01 12

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit classé comme marchandises danger Non.

Transport terrestre (ADR / RID)		
14.1. Numéro ONU	-	14.4 Groupe d'emballage
14.2. Correct nom de la livraison	-	14.5 Dangers pour l'environnement
14.3. Transport classe (s) de danger	-	
Étiquette (s) de danger	-	
Numéro de danger	-	Code de restriction _____

Transport fluvial (AND)		
14.1. Numéro ONU	-	14.4. Groupe d'emballage -
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	14.5. Dangers environnementaux -
14.3. Transport classe (s) de danger	-	
Risque environnemental des pétroliers	-	

Transport maritime (IMDG)		
14.1. Numéro ONU	-	14.4. Groupe d'emballage -
14.2. Correct nom de la livraison	-	14.5. Dangers environnementaux -
14.3. Transport classe (s) de danger	-	
Sous-risque	-	
Code IMDG	-	
groupe de ségrégation	-	
Polluant marin	-	
EMS	-	

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)		
14.1. Numéro ONU	-	14.4. Groupe d'emballage -
14.2. Correct nom de la livraison	-	14.5. Dangers environnementaux -
14.3. Transport classe (s) de danger	-	
Étiquette (s) de danger	-	

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Brynpasta

Révision

2022-01-17

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations sur les réglementations:

Constitution de l'environnement de travail «Limites d'exposition et actions contre la pollution atmosphérique»
, AFS 2011: 18.

Lois et règlements: Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, modification et abrogation des directives 67/548 / EEG et 1999/45 / CE et modification du règlement (CE) n ° 1907/2006 tel que modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Information: L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas effectuée.

16. Autres informations

Publié: 2022-01-17

Remplace la version du 2015-10-09. Modifié dans toutes les sections.

16. Autres informations

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.